

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 25 février 2009 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq février à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers, Maire de St Denis de Pile.

Toutes les Collectivités étaient représentées à l'exception de la commune de Berson.

Etaient excusés :

Monsieur Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
Monsieur PLISSON, Député de la Gironde
Monsieur GARRAUD, Député de la Gironde
Monsieur DEGUILHEM, Député de la Dordogne
Monsieur MITTERRAND, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Libourne)
Monsieur FROUIN, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Fronsac)
Monsieur BOIDÉ, Conseiller Général de la Dordogne (canton de Villefranche de Lonchat)
Monsieur MAUGEIN, Conseiller Général de la Gironde (canton de St André de Cubzac)
Monsieur YERLES, Conseiller Général de la Gironde (canton de Lussac)
Monsieur BARRAU, Conseiller Général de la Gironde (canton de Coutras)
Monsieur BEZIAT, Adjoint au Receveur du SMICVAL
Monsieur RIMBAUD, Vice-Président du SMICVAL
Monsieur ABANADES, Vice-Président du SMICVAL
Monsieur LORIAUD, Vice-Président du SMICVAL
Monsieur FERRER, Délégué de la Commune de Berson
Madame BERNALEAU, Déléguée de la communauté de communes du canton de Fronsac
Monsieur PEYRAT, Délégué de la communauté de communes du canton de St Savin
Monsieur RECAPPE, Délégué suppléant de la communauté de communes du canton de St Savin
Monsieur RICCI, Délégué de la communauté de communes du Cubzaguais
Monsieur MORISSET, Délégué de la communauté de communes du Cubzaguais
Monsieur BLANC, Délégué de la communauté de communes du canton de Bourg
Monsieur BACQUE, Délégué suppléant de la communauté de communes du canton de Bourg
Monsieur PERRIER, Délégué de la communauté de communes de l'Estuaire
Monsieur LABRIEUX, Délégué de la communauté de communes de l'Estuaire

Excusés mais ayant donné procuration :

Monsieur BRIEU, Délégué de la communauté de communes du Libournais donne procuration à
Monsieur GRELOT, Vice-Président du SMICVAL
Monsieur VILLAR, Délégué de la communauté de communes du canton de Blaye donne procuration à
Monsieur BOEY, Délégué de la communauté de communes du canton de Blaye
Monsieur FARAU, Délégué de la communauté de communes du canton de Blaye donne procuration à
Madame GOUTTE, Déléguée de la communauté de communes du canton de Blaye
Monsieur LACHAIZE, Délégué de la communauté de communes de la Basse Vallée de l'Isle donne
procuration à Monsieur MONTAUD, Délégué de la communauté de communes de la Basse
Vallée de l'Isle

Invité présent :

Monsieur RENARD, Conseiller Général de la Gironde (canton de St Savin)

Sur les 95 Délégués qui composent le Comité du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 25 février 2009, 58 d'entre eux étaient présents ou représentés par leur suppléant.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Président transmet les excuses des autorités et délégués qui n'ont pas pu assister à cette Assemblée Générale et ouvre la séance.

Monsieur GANDRÉ, Vice-Président du SMICVAL, présente le compte-rendu de l'assemblée générale du 12 décembre 2008, lequel amène une observation de la part d'un délégué. En effet, il relève une erreur dans le dossier concernant le protocole d'accord transactionnel avec GTS-GUINTOLI et demande que le texte soit modifié comme suit : « *Un délégué se demande, dans la mesure où la DRIRE avait donné un avis favorable pour un collecteur aérien, si le SMICVAL ne s'était pas mis en difficulté par rapport à cet avis, en enfouissant ce collecteur* ».

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents (dont 4 procurations).

Le dossier suivant concerne le rapport d'orientations budgétaires 2009, présenté par Monsieur MAROIS. Conformément à la réglementation cette présentation donne lieu par la suite à débat :

Monsieur EDARD, délégué de la communauté de communes du canton de St Savin, rappelle que le Grenelle de l'Environnement va privilégier la valorisation énergétique et demande par conséquent si l'enfouissement sera considéré comme tel.

Monsieur MAROIS, précise que cela reste en interrogation encore à ce jour et que c'est pour cela que la TGAP a été comptée à 13 €, on ne sait pas si le CDSU de Lapouyade rentrera dans cette catégorie. Mais si ce centre était considéré comme tel, le Smicval bénéficierait alors d'une réduction de la TGAP.

Monsieur EDARD, précise qu'il semblerait que les centres d'incinération soient amenés à disparaître à moyen ou à long terme.

Monsieur MAROIS, rappelle que le vote définitif de la loi n'a pas eu lieu et qu'il existe encore des contradictions en particulier sur ce point qui a fait l'objet d'un réel débat lors du Grenelle ainsi qu'au niveau européen. En revanche, au niveau du Schéma Départemental, le Smicval est en situation de porter ses OMR au CSDU de Lapouyade car le reste du recyclage est déjà mis en place.

Monsieur BRIFFAUT, délégué de la communauté de communes du canton de Fronsac, demande comment diminuer davantage les déchets.

Monsieur MAROIS, précise que le Smicval ne peut pas y parvenir seul, il faut pour cela une campagne nationale forte et une pression au niveau de la grande distribution.

Un délégué demande si la distribution des composteurs auprès des administrés par le biais des communes était toujours d'actualité.

Madame ARNAUD, Vice-Présidente du SMICVAL, précise que les mairies peuvent réclamer le stock de composteurs dont elles ont besoin au Smicval.

Monsieur MAROIS, rappelle que le Smicval a été victime de son succès l'an dernier et que le budget a été épuisé. C'est pour cela qu'il y a un peu de retard en attendant le vote du budget 2009 et donc le renouvellement des stocks.

Monsieur GUILLAUD, Vice-Président du SMICVAL, précise également, que les communes doivent désigner une personne qui devra suivre une formation au Smicval. Par la suite, une convention est signée entre la commune et le syndicat puis un stock de composteurs lui est remis.

Monsieur LALOT, Vice-Président du SMICVAL, rappelle qu'il est important que la personne qui remettra le composteur puisse en expliquer son fonctionnement à l'administré et en assure le suivi par la suite.

Un délégué, demande où en est l'étude sur la fiscalité incitative ?

Monsieur MAROIS, rappelle que le Smicval a lancé les premières phases depuis 2007, mais qu'on attendait les résultats du Grenelle de l'Environnement pour clôturer le débat. Il apparaît que cette loi l'imposera. La loi Grenelle II devra préciser quels seront les outils fiscaux mis à disposition. Il reste à connaître les délais laissés pour cette mise en place. Seront équipés en priorité de conteneurs les

secteurs qui ne le sont pas déjà et plus particulièrement les deux collectivités qui se sont portées volontaires pour tester l'incitativité. Les crédits nécessaires sont donc prévus au budget 2009.
Un délégué, demande qu'est-ce qui est sous-entendu dans le terme identification des bacs ?

Monsieur MAROIS, explique qu'il s'agit de l'identification des bacs de ces 2 zones tests pour les ménages. Actuellement, seul un autocollant apposé sur le bac permet leur identification des bacs par les agents rippeurs pour les assujettis à la redevance spéciale.

Monsieur ARRIVÉ, délégué de la communauté de communes du canton de Bourg, quel sera l'impact de l'évolution de la redevance spéciale sur les collectivités ?

Monsieur MAROIS, précise qu'il n'y a pas d'augmentation de la redevance spéciale pour les collectivités cette année, mais une nouvelle mise en place de la quantification.

Monsieur MAROIS informe l'assemblée que Monsieur Jacques DELAVIE présentera le budget primitif 2009 lors de l'assemblée du 11 mars prochain.

La fixation du montant des frais de copie d'un document administratif, présentée par Monsieur MAROIS est adoptée à l'unanimité des membres présents (dont 4 procurations).

Monsieur BERTHOMÉ, Vice-Président du SMICVAL, présente ensuite l'attribution du marché pour le traitement des déchets résiduels, du tout-venant de déchèterie, des refus issus du process du centre de tri et de la plate-forme de compostage.

Monsieur PERALDI, demande à qui est reversée la TGAP que paye le syndicat ?

Monsieur MAROIS, explique que celle-ci est reversée à l'Etat. A l'origine, la taxe sur les déchets ou taxe Ademe était une taxe « vertueuse » car elle était réinjectée dans le système par l'Ademe et elle permettait de mettre aux normes les équipements. Le Smicval en a bénéficié pour la construction du pôle sous la forme d'une subvention. Actuellement, c'est une recette non affectée du budget de l'Etat. Or, dans la discussion du Grenelle I & II, il est de nouveau question que cette taxe puisse alimenter des actions « vertueuses », c'est-à-dire bénéficiant aux actions de développement durable.

Monsieur EDARD, précise qu'il semblerait qu'en lecture devant le Sénat de cette loi, pour 2015, la totalité de cette taxe serait reversée à l'amélioration du recyclage.

Ce dossier est adopté à l'unanimité des membres présents (dont 4 procurations).

Monsieur BERTHOMÉ, présente ensuite le point concernant le lancement d'un marché pour le transport et le traitement des D.M.S (Déchets Ménagers Spéciaux).

Un délégué demande où sont traités actuellement ces déchets ?

Monsieur MAROIS lui précise qu'ils sont traités chez Prociner à Bassens.

Ce point est adopté à l'unanimité des membres présents (dont 4 procurations).

Monsieur MAROIS présente le dossier concernant les tarifs de vente de compost et autres produits organiques issus de la plate-forme pour l'année 2009.

Monsieur EDARD, demande si le Smicval arrive à satisfaire toutes les demandes de compost ?

Monsieur MAROIS, rappelle que l'enjeu consiste aujourd'hui à diversifier le produit et modifier sa qualité en fonction des demandes. Ce qui est le plus demandé actuellement c'est le « tout en un » de la part des entreprises (vente – livraison – épandage). Il est possible de répondre, en partie, à la question du transport. L'autre enjeu est de rentabiliser la plate-forme comme initialement prévu (traitement des boues de stations d'épuration), jusque là impossible en raison du traitement des déchets verts de la Haute Gironde en application de l'arrêté préfectoral.

Conformément à la réglementation Monsieur BERTHOMÉ présente ensuite le rapport annuel des marchés publics exécutés en 2008.

Avant de clôturer la séance Monsieur MAROIS, présente Monsieur Eric BUFFO, nouveau Directeur Technique au SMICVAL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 30.